



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Téléphone : 03 44 53 63 89/Fax : 03 44 27 81 65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUILLET 2012

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 25 juin 2012 s'est réuni le 2 juillet 2012 sous la présidence de Madame Marie-Laure THEPENIER, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames, DEL RIO, THÉPENIER, JAUNET
Messieurs, GROSPIRON, MARVILLE, PICARD

ABSENTS (Excusés):

Madame DIVAY (Pouvoir à Madame DEL RIO)
Messieurs LEVASSEUR, NOTTARIS, ROTHER, WEYLAND (pouvoir à Madame THEPENIER)

Constatant le quorum atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 35.

1/ Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, Madame Françoise DEL RIO est désignée secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu du 14 mai 2012

Le procès-verbal du 14 mai 2012 ne fait l'objet d'aucun commentaire ou modification.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3 / Budget communal : Décision Modificative n°3

Compte tenu de l'arrivée du nouvel employé communal et de l'embauche de Jacky FAVRE, il convient d'augmenter le compte 60636 (vêtements de travail) de 200 €.

Suite à de nombreuses réparations sur le matériel roulant, qui n'avait pas été correctement entretenu, une augmentation de 1 300€ doit être effectuée au compte 61551.

Ces sommes vont être prises du compte 022 (Dépenses imprévues de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette Décision Modificative.

4 / Mission d'Assistance à l'élaboration du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'eau potable 2011

La commune a obligation de faire des rapports annuels sur la distribution de l'eau potable. L'ADTO propose de faire ces rapports de façon enrichie et critique, comparer les services, les prix, les fuites, etc..., moyennant la somme de 1 500€ HT pour 6 demi-journées.

Cette dépense peut entrer dans le budget eau dans le cadre de frais d'études.

Ce rapport permettrait de donner de nouveaux éléments et de négocier auprès de la Lyonnaise des Eaux éventuellement quant au prix de l'eau.

Cela peut être intéressant sur le principe mais le Conseil Municipal s'interroge sur le nombre de 6 demi-journées.

Le Conseil Municipal n'étant pas suffisamment informé, la décision est reportée.

Madame le Maire va demander plus d'informations avec l'idée de prendre quand même ce contrat.

5 / Occupation ou utilisation du domaine public par les associations à but non lucratif

Selon l'article L2125-1 du CG3P, la commune donne l'autorisation à titre gratuit d'occuper le domaine public aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Par contre le Conseil Municipal va étudier le tarif et les conditions de location des salles communales pour toute autre activité et association.

6 / Réserve incendie du quartier de la faisanderie

Compte-tenu des propositions reçues qui ne donnent pas satisfaction financièrement, Madame le Maire va demander à l'ADTO assistance et devis pour l'installation d'une bâche à la faisanderie.

7/ Délibération pour l'achat d'un tracteur suite à l'appel d'offre lancé

La commission n'a pas encore pu statuer sur l'appel d'offre car nous attendons l'assurance écrite ou visuelle de l'entreprise Barbier qui a répondu à l'appel d'offre, de la hauteur maximale du tracteur de 2m10 pour pouvoir le garer dans le local technique.

Si la hauteur du tracteur convient, l'appel d'offre sera fructueux et Madame le Maire pourra signer pour l'achat de ce tracteur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h15

Françoise DEL RIO

M-L THEPENIER	F. DEL RIO	M. DIVAY	D. GROSPIRON
C. JAUNET	P. LEVASSEUR	T. MARVILLE	M. NOTTARIS
G. PICARD	A. ROTHER	G. WEYLAND	